

## Vers le « zéro pesticide »

A LA UNE / MARCHEPRIME / Publié le 29/10/2018 à 3h49 par **Delphine Geay**.



▲ La structure municipale des Tagazous adopte déjà des produits d'entretien écolabellisés. ©PHOTO D.G

### PREMIUM

**L**a municipalité prend les mesures pour se conformer à la nouvelle réglementation, et dans la foulée, escompte aller au-delà, en sensibilisant les Marcheprimais sur la problématique environnementale. En effet, la loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, modifiée par la Loi Transition Énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, prévoit l'interdiction de l'usage de certains produits phytosanitaire, pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries, et dans l'ensemble des espaces publics.

Dans cette optique, le conseil municipal en sa séance du 26 septembre dernier, a délibéré en faveur d'une convention avec l'association OSE (Objectif santé environnement) pour sensibiliser les habitants au « zero pesticide ». La Commune de Marcheprime souhaite par là même, engager une participation citoyenne et mener des actions concrètes en faveur de l'environnement, ce qui constitue une étape vers le passage au « zero pesticide » pour les particuliers, attendu au 1er janvier 2019. Des activités seront proposées et menées sous forme d'ateliers, balades biodiversité, projection-débat seront ainsi proposées, à destination de la population, des scolaires... La participation financière communale correspondante s'élève à

270 €.

En parallèle, la collectivité va prochainement travailler sur le thème du développement durable, tant au niveau des services que de la population. Des actions seront déployées en lien direct avec le Plan gouvernemental pour la biodiversité. Les pratiques de chacun seront réinterrogées et seront amenées à évoluer.

Dans l'immédiat, le service de la toute petite enfance, va ancrer ses pratiques d'entretien avec des produits écolabellisés, qui permettent une gestion environnementale plus saine. Toujours dans ce sens, il a été décidé qu'un système de nettoyeur vapeur serait mis en service, dès 2019. Autant de comportements qui, reposant sur la sensibilisation des plus jeunes et l'exemple des services municipaux, contribuent à préserver l'environnement.